

Registre des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2009

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

Commune de PARCAY-MESLAY

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} octobre 2009

L'an deux mil neuf, le 1^{er} octobre, à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 25 septembre 2009, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Jackie SOULISSE, Maire.

*Membres
en exercice : 19
Présents : 16*

Etaient présents :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Nicolas STERLIN, Madame Marie-Ange PERINEAU adjoints, Madame Martine BAUNARD, Monsieur Jérôme DEPARIS, Madame Christèle RETHORE, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Pierre BEAUFILS, Madame Lolita NATTER, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Florence CALAND, Monsieur Fabrice DUPLESSIER, Monsieur Bernard HAYE, Madame Christine TAUNAY, Madame Sylvie PIGUET, conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : 1

Monsieur Michel COURATIN a donné procuration à Monsieur Jackie SOULISSE.

Absents : 3

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre MENARD, Monsieur Michel COURATIN, Monsieur Philippe RABACA.

Votants : 17

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Martine BAUNARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine BAUNARD est nommée par le Conseil Municipal secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 17 septembre 2009**

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

ACCEPTE le présent procès-verbal de la séance du 17 septembre 2009 tel qu'il est transcrit dans le registre et de le signer par les membres présents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Approbation de l'avenant n°1 modifiant la convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable dans la Z.A. de la Fosse Neuve

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la restructuration de l'entreprise CORONA sur la Z.A. « Fosse Neuve » sur la Commune, il est nécessaire de réaliser l'extension du réseau d'assainissement eaux usées collectif sur cette zone et de renforcer le réseau d'alimentation en eau potable pour permettre la défense incendie suivant les recommandations du S.D.I.S.;

Considérant que pour des raisons de coordination de travaux, de réduction de délais d'exécution et de coûts de réalisation, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 septembre 2009 approuvant une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et de construction d'un collecteur d'assainissement eaux usées, entre le SIAEP de Rochecorbon-Parçay-Meslay et de la Commune de Parçay-Meslay, dont le Président du SIAEP de Rochecorbon-Parçay-Meslay a été désigné comme coordonnateur ;

Vu le courrier de la Préfecture en date du 28 août 2009 et le courriel en date du 16 septembre 2009, précisant d'une part, que la Communauté de Communes, titulaire de la compétence relative aux zones d'activités économiques, conformément à ses statuts, doit être considérée comme compétente pour la réalisation des équipements (assainissement eaux usées et eau potable) situés sur l'emprise de la zone d'activité de Fosse Neuve, et que d'autre part, les travaux, hors zone d'activité, doivent être considérés comme des travaux connexes (relevant pour l'assainissement de la maîtrise d'ouvrage de la Commune et pour l'adduction d'eau potable du SIAEP) ; rendant ainsi nécessaire l'intégration, au groupement de commande, de la Communauté de Communes du Vouvrillon.

Considérant qu'il convient donc, par un avenant n°1, de modifier la convention constitutive du groupement de commandes conclue, à l'origine entre le SIAEP de Rochecorbon - Parçay-Meslay et la Commune de Parçay-Meslay, en intégrant la Communauté de Communes, comme membre du groupement ;

Considérant qu'il convient en outre dans le présent avenant de modifier les dispositions relatives aux frais en précisant que les frais de gestion du groupement seront pris en charge par la Communauté de Communes et que les frais annexes seront remboursés par la Communauté de Communes au SIAEP de Rochecorbon -Parçay-Meslay et à la Commune de Parçay-Meslay ;

Vu les dispositions des articles 8 et 141 du Code des Marchés Publics ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 modifiant la convention constitutive d'un groupement de commande suivant les dispositions des articles 8 et 141 du Code des Marchés Publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et ainsi que tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tous les points à l'ordre du jour étant achevés, et plus aucune question n'étant posée **la séance est levée à 21 heures.**

Registre des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2009

SIGNATURES

SOULISSE Jackie

FENET Bruno

COURATIN Michel

MENARD Jean-Pierre

PERINEAU Marie-Ange

STERLIN Nicolas

ANDRYCHOWSKI Brigitte

BAUNARD Martine

BEAUFILS Pierre

CALAND Florence

DEPARIS Julien Jérôme

DUPLESSIER Fabrice

GILET Jean-Pierre

HAYE Bernard

NATTER Lolita

PIGUET Sylvie

RABAÇA Philippe

RETHORE Christèle

TAUNAY Christine